

Vos contacts

Votre conseiller
CABINET PATRIMOINE ET GES
Tél. : 03 80 55 96 16
dijon@cpgestion.com

Espace client : allianz.fr

Centre de Solutions Clients Vie
0978 978 009 (appel non surtaxé)

AL4300000AZ4027258395321700^
01302_000000000000_G4_30.3_TF_12329802_100011_■



AL24034VI GCDLCMS1 C0061554763
MLLE GROS COLETTE
6 RUE DES GRANDS CRUS
21700 VOSNE ROMANEE

Madame,

voici votre relevé de situation 2023

Gaipare Select F

Adhésion

n° 0061554763
Gaipare Select F
Adhérent(e) :
COLETTE GROS

Au 31 décembre 2023, le montant de votre épargne, nette de frais, est de :

63 261,15 €

Ce relevé présente les détails de votre épargne auquel sont jointes les informations complémentaires sur votre adhésion.

Association :

GAIPARE
Espace adhérent :
allianz.fr/gaipare

L'évolution de la performance des supports proposés sur ce contrat est présentée dans la « Lettre côté supports » disponible dans votre espace client sur allianz.fr.

A tout moment, si vous souhaitez faire le point sur votre situation patrimoniale, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Allianz.

Si vous n'avez pas été en contact avec votre conseiller Allianz habituel en 2023, nous vous recommandons de prendre contact avec lui afin de mettre à jour vos informations personnelles. Ces informations sont essentielles pour vous informer et continuer à vous apporter un conseil adapté à votre situation, vos projets et vos objectifs.

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier de votre confiance.

Avec notre attentive considération,

Patrick Gagnaire

Directeur des centres de solutions clients

Georges Richelme

Président de l'Association GAIPARE



Allianz, à vos côtés pour préparer demain

1/7





Synthèse de votre adhésion au contrat d'assurance vie Gaipare Select F n° 0061554763 au 31/12/2023



Date d'adhésion
07/05/2008



Date d'effet fiscal
16/07/1993

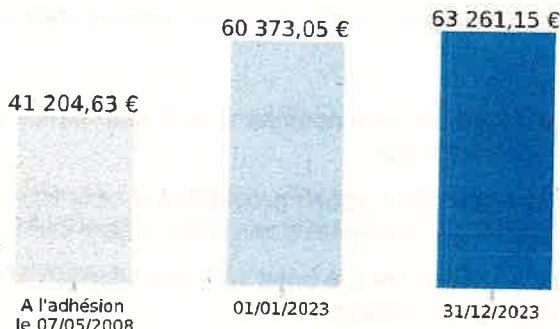
Votre épargne (nette de frais)

Epargne
63 261,15 €

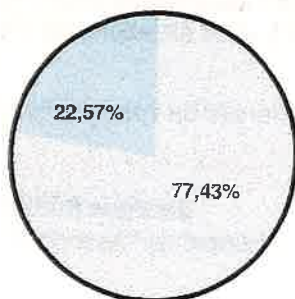
La plus ou moins-value de votre épargne est de 43 442,78 € en date du 31/12/2023.
Le contrat d'assurance vie est un placement dont la rentabilité s'apprécie sur le long terme.

Evolution de votre épargne (nette de frais)

Les montants ci-dessous tiennent compte à la fois de l'évolution de la valorisation des supports d'investissement et des éventuelles opérations de versements, rachats et arbitrage.



Répartition de votre épargne au 31/12/2023 (nette de frais)



Support euros **48 982,29 €**
Supports en unités de compte **14 278,86 €**

Ces montants sont nets de prélèvements sociaux du support en euros et tiennent compte des opérations enregistrées jusqu'au 31/12/2023.





Informations détaillées de votre adhésion au contrat d'assurance vie Gaipare Select F au 31/12/2023

Répartition de votre épargne par support d'investissement (nette de frais)

Nom du support	Nombre d'unités de compte	Valeur de l'unité de compte	Montant
Supports en unités de compte			
Carmignac Investissement	4,53652	1 743,22000 €	7 908,15 €
Centifolia	8,07097	419,81000 €	3 388,27 €
EdR Tricolore Rendement	7,02693	424,43000 €	2 982,44 €
Supports en euros			
Gaipare	--	--	48 982,29 €
Total			63 261,15 €

Ces montants sont nets de prélèvements sociaux pris sur les produits du(des) support(s) en euros, inscrits depuis le 31/12/2023 et ne tiennent pas compte des opérations enregistrées après le 31/12/2023. Pour chaque support en unités de compte, le montant est calculé au 31/12/2023 sur la base de la dernière valeur connue.

Informations concernant votre support euros

Revalorisation et frais de gestion en 2023

Montant net de la participation aux bénéfices du support en euros au titre de l'année 2023	915,38 €
Taux de participation aux bénéfices annuel brut	2,95 %
Taux de frais de gestion au 31/12/2023, dont cotisation annuelle à l'association GAIPARE de 0,030 %.	0,630 %
Taux de participation aux bénéfices annuel net de frais et avant prélèvements sociaux	2,30 %
Taux de participation aux bénéfices annuel net de frais et de prélèvements sociaux au taux de 17,20 %	1,91 %

Revalorisation en 2024

Vous bénéficiez d'un taux minimum garanti annuel défini chaque année. Pour 2024, ce taux sera de 1,11 %. Le taux de revalorisation net de votre adhésion pour 2024 ne pourra être inférieur à ce taux.

Précisions relatives aux montants et taux affichés ci-dessus :

- Montants/taux bruts sont déterminés avant déduction des frais de gestion et des prélèvements sociaux.
- Montants/taux nets sont déterminés après déduction des frais de gestion et des prélèvements sociaux.





Informations sur les taux de l'exercice 2023 :

- Taux de rendement de l'actif sur lequel repose Gaipare :	2,49 %
L'actif regroupe notamment l'ensemble des sommes versées au titre des supports en euros des contrats d'assurance vie et de capitalisation. Il est investi dans des produits financiers diversifiés et majoritairement dans des instruments de taux (ex. : obligations, ...)	
- Taux de revalorisation annuel moyen, brut de frais :	
- de l'ensemble des contrats de nature assurance vie :	2,32 %
- dont ceux ouverts aux nouvelles souscriptions / adhésions :	3,59 %
- dont ceux fermés aux nouvelles souscriptions / adhésions :	2,10 %
- Taux minimum garanti annuel moyen, brut de frais :	
- de l'ensemble des contrats de nature assurance vie :	0,57 %
- dont ceux ouverts aux nouvelles souscriptions / adhésions :	0,49 %
- dont ceux fermés aux nouvelles souscriptions / adhésions :	0,61 %

Le taux de rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices attribué pour chaque contrat d'assurance vie ou de capitalisation sont consultables à cette adresse : allianz.fr/information/information-taux.

Leur actualisation annuelle est réalisée dans un délai de 90 jours ouvrables après chaque 31 décembre.

Informations concernant vos supports en unités de compte

Performances annuelles

Retrouvez les tableaux des performances et des frais liés à l'ensemble des supports en unités de compte du contrat ainsi que leur évolution dans la « lettre coté supports » disponible dans vos espaces client sur allianz.fr ou sur simple demande.

Les performances passées des supports ne présagent pas des performances futures qui restent soumises aux risques liés à ces placements. Les supports en unités de compte comportent des risques financiers et notamment un risque de perte en capital.

L'assureur s'engage uniquement sur le nombre d'unités de compte, net de tous frais et/ou de cotisations, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est soumise aux fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Frais de gestion

Taux de frais de gestion au 31/12/2023, dont cotisation annuelle à l'association GAIPARE de 0,030 % 1,030 %

Informations sur les rachats

Le rachat

Le rachat désigne le montant que vous retirez des sommes placées sur votre adhésion. Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de votre épargne.



Il regroupe plusieurs types d'opérations :

- Rachat partiel : rachat d'une partie de votre épargne ; capital qui est diminué du montant du rachat.
- Rachat total : opération qui consiste à retirer la totalité de votre épargne et qui met fin à votre adhésion.

La fiscalité en cas de rachat

Les rachats peuvent donner lieu à imposition des produits et application des prélèvements sociaux au taux en vigueur au moment du rachat.

Lorsque vous effectuez un rachat, le montant retiré est composé de deux parties :

- La partie correspondante aux versements que vous avez effectués.
- La partie correspondante aux produits acquis par ces versements.

Seule la partie des produits est soumise à imposition, avec un abattement annuel après 8 ans. Le taux d'imposition dépend de l'ancienneté de votre adhésion et de la date de vos versements.

Pour vos versements effectués avant le 27/09/2017 : sur les produits imposables acquis par ces versements vous avez la possibilité de les soumettre à un prélèvement forfaitaire libératoire ou, à défaut, au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Pour vos versements effectués à partir du 27/09/2017 : les produits imposables acquis par ces versements sont soumis à prélèvement forfaitaire unique (PFU). L'imposition est effectuée en deux temps : l'année du rachat, les produits sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire à titre d'acompte. L'année suivante, l'administration fiscale régularise l'impôt au taux du PFU.

Déclaration de vos revenus 2023

Dans le cadre de votre déclaration des revenus 2023, Allianz vous apporte des informations sur les versements effectués sur votre adhésion.

Vous êtes concernés uniquement si, en 2023, vous avez effectué un rachat sur l'un de vos contrats d'assurance vie ou de capitalisation détenu depuis au moins 8 ans, et sur lequel vous avez réalisé un versement depuis le 27 septembre 2017, tous assureurs confondus.

Dans ce cas, voici les informations nécessaires en vue de la déclaration de vos produits imposables au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 7,5 % ou de 12,8 % à reporter, après application de la formule communiquée par l'Administration Fiscale via la brochure pratique 2023, sur votre déclaration d'impôt sur le revenu dans la rubrique "revenus des valeurs et capitaux mobiliers".

Pour la présente adhésion, le montant des versements qui n'ont pas fait l'objet d'un rachat au 31 décembre 2022 s'élève à 19 818,37 euros :

- La part de ces versements effectués jusqu'au 26 septembre 2017 s'élève à 19 818,37 euros.
- La part de ces versements effectués à partir du 27 septembre 2017 s'élève à 0,00 euros.

Pour aller plus loin, vous pouvez découvrir le détail de la fiscalité à l'adresse :

<https://www.allianz.fr/assurance-particulier/epargne-retraite/assurance-vie/conseils-pratiques/loi-fiscale.html>

Informations sur les critères extra-financiers des supports d'investissements

En matière de politique d'investissement Environnementale, Sociale et de Gouvernance





Retrouvez ces précisions dans la « Lettre côté supports » ou dans les informations complémentaires jointes à votre relevé.

Transformation vers un autre contrat/adhésion

Une transformation se caractérise par le transfert du capital constitué sur une adhésion (un contrat) vers une nouvelle adhésion (ou contrat), du même assureur, que votre interlocuteur commercial distribue. Elle n'entraîne pas les conséquences fiscales d'un rachat et la nouvelle adhésion (ou le nouveau contrat) conserve la date d'effet fiscale de l'adhésion (du contrat) d'origine.

Les possibilités et conditions de transformation sont propres à chaque contrat.

Pour bénéficier de cette faculté de transformation, il vous suffit de prendre contact avec votre conseiller qui étudiera avec vous les solutions envisageables compte tenu de votre situation.

Retrouvez toutes vos informations et réalisez vos démarches sur votre Espace client allianz.fr

Rendez-vous sur votre Espace client allianz.fr pour vous simplifier la vie et gagner du temps. Effectuez toutes vos démarches en ligne, à tout moment et de façon sécurisée, depuis votre ordinateur ou votre téléphone mobile :

- consultation de votre contrat/adhésion (montant de votre épargne, sa composition, la +/- value estimée...),
- versement, modification de la répartition de votre épargne, rachat,
- mise à jour de vos informations personnelles et bancaires,
- consultation de vos documents (relevé de situation, ...).

Lexique

Ce lexique vous permet de mieux comprendre les termes utilisés dans votre relevé. En cas de besoin, votre conseiller est à votre disposition pour vous apporter toutes les informations utiles à la gestion de votre adhésion.

Adhésion/Contrat

Engagement de votre assureur vous permettant de bénéficier de la (ou des) garantie(s) proposée(s) par ce dernier en contrepartie de versement(s).

Arbitrage

Opération qui consiste à transférer tout ou partie de votre épargne d'un support (en unités de compte ou en euros) vers un autre (en unités de compte ou en euros).

Capital constitué

Exprimé en euros. Il varie en fonction de la valorisation des différents supports d'investissement (en euros et en unités de compte) et des événements affectant votre adhésion tels que les versements, les rachats ou les arbitrages. Il est également diminué des frais et/ou cotisations.

Frais de gestion

Frais prélevés sur le capital constitué. Ils sont exprimés en pourcentage de ce capital en euros ou en nombre d'unités de compte. Ils s'appliquent tant sur le support en euros que sur les supports en unités de compte.

Garantie de fidélité

Associée au support en euros, cette garantie donne droit à un capital, exprimé en nombre d'unités de compte du support de fidélité, si l'adhésion/le contrat est en cours au terme de la période de fidélité ou, avant ce terme, si l'une des conditions d'exigibilité anticipée est remplie.





Gestion profilée	Mode de gestion qui vous permet de confier la gestion financière de votre contrat/adhésion à votre assureur pour sélectionner, suivre et arbitrer les supports d'investissement dans le respect de l'orientation de gestion de votre profil d'investissement.
Participation aux bénéfices	Redistribution aux adhérents/souscripteurs, de bénéfices techniques et financiers réalisés par l'assureur dans la gestion de l'épargne accumulée sur le support en euros.
Prélèvements sociaux	Taxes obligatoires perçues sur certains revenus des personnes physiques domiciliées en France ou hors de France. Ces cotisations et contributions sociales sont prélevées sur les revenus d'activité et de remplacement, sur les revenus du patrimoine et sur les revenus de placement dans le but de financer la Sécurité sociale, le revenu de solidarité active (RSA) et les retraites.
Revalorisation	Augmentation de la valeur du capital investi, due au rendement et/ou à la participation aux bénéfices versée par l'assureur.
Support de dynamisation	Support en unités de compte alimenté exclusivement chaque année par arbitrage de la participation aux bénéfices du support en euros après la période de fidélité.
Support de fidélité	Support en unités de compte alimenté exclusivement chaque année par arbitrage de la participation aux bénéfices du support en euros pendant la période de fidélité.
Support en euros	Support d'investissement exprimé en euros dont la revalorisation annuelle est distribuée par le biais de la participation aux bénéfices.
Unités de compte	Supports d'investissement dont la valeur est soumise aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Le capital est exprimé en unités de compte dont l'assureur garantit uniquement le nombre mais pas la valeur.





00001302-0005-0005-00

Contrat GAIPARE Select F

souscrit par GAIPARE auprès d'Allianz Vie

La présente information aux adhérents s'applique aux Notices d'information en vigueur au 1^{er} juillet 2024.

L'annexe des supports éligibles aux contrats évolue le 12 avril 2024. Les autres dispositions de votre Notice d'information ainsi que celles des informations aux adhérents précédentes en votre possession restent inchangées.

Ajout et suppression de support

Conformément au paragraphe « Ajout et suppression de support exprimé en unités de compte » de votre Notice d'information et en concertation avec l'association GAIPARE, la liste des supports des contrats GAIPARE Selectissimo, GAIPARE Selectissimo Capitalisation, GAIPARE Select F, GAIPARE Sélection et GAIPARE II évolue à compter du 12 avril 2024 comme décrit ci-après.

Supports exprimés en unités de compte supprimés à compter du 15 mai 2024

Si vous avez sélectionné un support supprimé, vous pouvez le conserver. Toutefois vous ne pouvez plus effectuer de versements ou d'arbitrages en entrée sur celui-ci.

Code ISIN	Libellé de support ⁽¹⁾
FR0010158048	Dorval Manageurs R C
LU0048578792	Fidelity European Growth A-Dis-EUR
LU1261432659	Fidelity World A-Acc-EUR
FR0012020741	Kirao Multicaps AC
FR0000299356	Norden SRI
FR0000988503	SG Actions Luxe C C
FR0010321810	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe A
IE00B5ZV6Z28	PIMCO GIS Emerg Lcl Bd E EUR UnH Acc
LU2000522420	UBS (Lux) EF China Oppo(USD) P EUR H acc



(1) Source Morningstar

Supports exprimés en unités de compte introduits à compter du 12 avril 2024

Code ISIN	Supports éligibles au contrat		Hors Gestion Profilée				Éligibilité à la Gestion Profilée	Supports « spécifiques »
	Libellé de support ⁽²⁾	Société de gestion	Hors options d'arbitrages programmés	Éligibilité option de dynamisation des versements ou du capital	Éligibilité option de sécurisation des performances	Éligibilité à la Gestion Profilée		
LU2654762793	Allianz SDG Euro Credit AT EUR	Allianz Global Investors GmbH	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
LU0099161993	Carmignac Pf Grande Europe A EUR Acc	Carmignac Gestion Luxembourg SA	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
FR0000994782	Allianz Actions Euro PME-ETI RC	Allianz Global Investors GmbH	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
FR0007432208	Allianz France Avenir RC	Allianz Global Investors GmbH	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
LU1931535931	Allianz Pet and Animal Wlb AT EUR	Allianz Global Investors GmbH	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
LU1981791327	Allianz Thematica AT EUR	Allianz Global Investors GmbH	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
IE00BLF9YH30	BlackRock Global Uncons Eq A EUR Acc	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
LU1079987134	Nordea 1 - Nordic Stars Equity BI EUR	Nordea Investment Funds SA	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
FR0011586544	Ofi Invest ISR Grandes Marques A	OFI Invest Asset Management	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
LU0217139020	Pictet-Premium Brands P EUR	Pictet Asset Management (Europe) SA	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
IE00BDH6RG67	UTI India Dynamic Equity EURO Retail	UTI International (Singapore) Pvt. Ltd.	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
FR001400LW40	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe A	La Financière de l'Echiquier	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
LU0907927338	DPAM L Bonds Emerging Markets Sust B EUR	Degroof Petercam Asset Services SA	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
LU2724466953	Allianz China A-Shares AT2 H	Allianz Global Investors GmbH	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	

L'Annexe des supports éligibles au contrat présentant les Documents d'informations clés (KID), Documents d'information clé pour l'investisseur (DIC), caractéristiques principales des supports en vigueur, est disponible auprès de votre conseiller.

(2) Source Morningstar



Allianz Vie
 Entreprise régie par le Code des assurances
 Société anonyme au capital de 681.879.255 €
 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
 340 234 962 RCS Nanterre
www.allianz.fr

GAI-PARE
 Groupement Associatif Interprofessionnel
 Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne.
 Association à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
 enregistrée sous le n° 13/11543
 Siège social : 4, rue du Général Lanrezac - 75017 Paris
www.gaipare.com